

PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance de l'intérim assumé par le directeur général du Centre de services scolaire des Patriotes tenue le 22 juin 2020 à 11 h 50, au 1740, rue Roberval à Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS SUR PLACE : mesdames et monsieur, Luc Lapointe, directeur général, Annie De Noury, directrice générale adjointe, Linda Fortin, directrice générale adjointe, Isabelle Laflamme, directrice générale adjointe, Iris Montini, directrice générale adjointe,

SONT PRÉSENTS PAR TÉLÉCONFÉRENCE : mesdames et messieurs, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, et Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Luc Lapointe ouvre la séance à 11 h 50.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Luc Lapointe adopte l'ordre du jour.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Luc Lapointe, directeur général, approuve le procès-verbal de la séance de l'intérim assumé par le directeur général du 16 juin 2020, tel que rédigé.

4. POINTS DE DÉCISION

Direction générale

4.1 Approbation des critères d'inscription de l'École d'éducation internationale

Madame Nathalie Mc Duff, directrice du Service des ressources éducatives, présente ce dossier. En suivi aux échanges tenus lors de la précédente séance, elle a communiqué avec la directrice de l'École d'éducation internationale ainsi qu'avec celles des écoles secondaires De Mortage et Ozias-Leduc. Elle a obtenu

des informations complémentaires sur la façon d'appliquer ces nouveaux critères en octobre 2020, compte tenu des modifications apportées aux bulletin de fin d'année pour la présente année scolaire.

L'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit qu'un centre de services scolaire peut, avec l'approbation du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ci-après « MEES »), aux conditions et pour la période que le ministre détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier. C'est ainsi que l'École d'éducation internationale a été établie.

De façon cyclique, le Centre de services scolaire des Patriotes (ci-après « CSSP ») doit procéder à une demande de renouvellement de l'approbation concernant ce projet particulier, auprès du MEES. La dernière demande ainsi présentée a été autorisée par le MEES pour les années scolaires 2018-2019 à 2020-2021.

Par ailleurs, l'article 240 de la LIP prévoit que le centre de services scolaire détermine les critères d'inscription des élèves dans cette école. La *Politique relative aux projets pédagogiques particuliers* de la CSSP prévoit à la section 7 que le conseil d'établissement de l'école doit soumettre au Conseil des commissaires toute demande de modification à ses critères d'inscription pour adoption, sauf pour l'année où une demande de renouvellement doit être présentée au MEES.

La *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

Le conseil d'établissement de l'École d'éducation internationale a adopté une résolution par laquelle il demande du directeur général, dans le cadre de son intérim, d'approuver les critères de sélection suivants, afin qu'ils s'appliquent à compter du processus de sélection qui se tiendra à l'automne 2020, en vue de l'année scolaire 2020-2021 :

- Analyse des dossiers sur la base des bulletins de 5^e année seulement, en accordant dans le cadre de cette analyse :
 - » 50 % au français;
 - » 30 % aux mathématiques;
 - » 10 % à l'univers social;
 - » 10 % aux sciences.

DG-057-06-20 Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'approuver les critères d'inscription, tels que proposés par le conseil d'établissement de l'École d'éducation internationale.

Service des ressources matérielles

4.2 Octroi de contrat pour l'ajout d'une classe, de deux bureaux et la réfection du plancher de la palestre à l'école secondaire Ozias-Leduc (projet 9331-174)

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Un appel d'offres a été publié par le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), du 12 mai au 15 juin 2020, pour l'ajout d'une classe, de deux bureaux et la réfection du plancher de la palestre à l'école secondaire Ozias-Leduc (projet 9331-174).

Une analyse des soumissions reçues a été effectuée par la firme en architecture, Architecture BL inc., qui a émis une lettre de recommandation pour l'octroi de ce contrat.

La Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires (LQ 2020, chapitre 1) a été adoptée le 8 février 2020 et a immédiatement mis un terme au mandat des commissaires. Les fonctions du Conseil des commissaires et du Comité exécutif sont assumées par le directeur général, jusqu'à la mise sur pied d'un conseil d'administration.

DG-058-06-20 Il est décidé par monsieur Luc Lapointe, directeur général :

D'octroyer un contrat pour l'ajout d'une classe, de deux bureaux et la réfection du plancher de la palestre à l'école secondaire Ozias-Leduc (projet 9331-174) au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe MTKR inc., pour un montant de 268 800 \$ (toutes taxes exclues);

De procéder aux démarches légales requises;

D'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer les documents requis à cet effet, pour et au nom du Centre de services scolaire des Patriotes.

5. POINTS D'INFORMATION

Néant

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

À midi, monsieur Luc Lapointe, directeur général, lève séance.

Directeur général

Secrétaire générale

CH/lc